



49727 - Le couple voudrait subir une opération d'fécondation artificielle pendant le Ramadan

question

Nous nous sommes mariés depuis quelque temps. Et Allah ne nous a pas donné d'enfants jusqu'à maintenant. Et nous allons subir une opération de fécondation artificielle mais le rendez vous fixé pour cette opération coïncide avec le mois béni du Ramadan, conformément au calcul fait pour établir la période d'ovulation. Cette coïncidence nous obligera, mon mari et moi même de ne pas observer la propreté rituelle et de ne pas jeûner .. Je ne sais pas ce qu'il faudra faire. Allah nous pardonnera-t-il vu que nous sommes obligés d'agir ainsi ? Y'a-t-il une expiation à faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous attirons l'attention (des gens) sur les multiples dégâts liés à la fécondation artificielle. Car il a été prouvé que de nombreux médecins mélangent délibérément la semence de l'époux avec une autre semence ; il le font, soit par mauvaise fois, soit pour leur conviction que la semence de l'époux n'est pas apte à permettre la fécondation, et pour l'appât du gain.

Il est encore prouvé que beaucoup d'erreurs sont commises dans les hôpitaux, notamment la substitution d'échantillons à d'autres. Cette réalité a conduit les ulémas à adopter une attitude très rigoureuse sur ce sujet. Et ils n'autorisent pas l'opération quand elle implique la conservation de la semence et le retard de son inoculation dans l'utérus. Certains ulémas interdisent absolument l'opération en raison des risques d'erreur qu'elle implique et qui peuvent aboutir à un mélange dans les filiations et d'autres conséquences et dégâts multiples.

Deuxièmement, il n'est pas nécessaire de situer l'opération dans le temps de manière à obliger le couple de rompre le jeûne. Car on peut l'effectuer dans la nuit ou la reporter jusqu'à la sortie du



Ramadan. Aussi est il conseillé au couple d'endurer le décret d'Allah Très Haut et d'employer les moyens légaux de procréation.

Si vous tenez absolument à avoir recours à la fécondation artificielle, il vous faut prendre le maximum de précaution pour bien surveiller la semence et veiller à ce qu'elle soit inoculée dans l'utérus par une médecin musulmane d'une piété sûre et éviter que l'opération ait lieu pendant le Ramadan, cela n'étant pas inévitable.

Allah le sait mieux.